

**PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°1**

Conformément aux articles L153-36 et suivants
du Code de l'Urbanisme

3a - Plan de zonage d'ensemble (7500°)

PLU approuvé le 5 septembre 2007	
Modification Simplifiée du PLU approuvé le 14 décembre 2009	
APPROBATION	
Vu pour être annexé à notre délibération de ce jour, Le Maire,	Modification N°1 approuvée le

Atelier de zonage



PAYSAGE URBANISME ARCHITECTURE ARCHITECTURE INTERIEURE

P. GAUDIN Paysagiste d.p.l.g. B. BENOIT Architecte d.p.l.g. D. GOURN Architecte d'intérieur
Membres de la S.C.M. Atelier du Triangle
Espace d'expertise Urbanisme - 128 rue Parly-Méduse - 71000 MONTCEAU - Tél : 03 82 28 41 40 - Fax : 03 82 28 79 20 - Email : atelier@atelierdutriangle.fr

LEGENDE

ZONES A URBANISER

- Centre
- Quartier équipés à vocation résidentielle
- Centre de Loisirs
- Sports
- Quartier équipés à vocation industrielle

ZONES URBAINES

- Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- Zone d'urbanisation future

ZONES AGRICOLES

- Zone agricole

ZONES NATURELLES

- Zone naturelle protégée
- Sports, loisirs
- Plan d'eau
- Habitat diffus

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- Emplacement réservé pour équipement
- Emplacement réservé (linéaire, piétons-vélos)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L151-16
- Espace boisé classé ou espace à boisier
- Marge de reculement des constructions
- Pipeline à titre indicatif, voir aussi l'annexe Servitudes d'utilité publique
- Zone de bruit

